



**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale
ordinaire du SEDR-CSQ** tenue le 25 avril 2017,
à compter 18 h 45, au Centre Paul-Bouillé

Présences : 195
(Découvreurs 94,
Navigateurs 101)
Quorum : 75

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 avril 2016
 5. Nomination des scrutatrices et scrutateurs
 6. Rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2016
 7. Présentation du rapport annuel du conseil d'administration
 8. Modifications au Règlement portant sur le Fonds de résistance syndicale
 9. Analyse de la constitution d'un fonds de grève
 10. Autre sujet
-

1. **Mot de bienvenue**

Jocelyn Noël souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Cynthia Godbout, assistée de Patrice Bélanger, agisse à titre de présidente d'assemblée pour cette réunion. »

Proposeur : Jocelyn Noël
Appuyeur : Yvan Girouard

-Adopté à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Natacha Bouchard
Appuyeuse : Sylvie Perreault

-Adopté à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 avril 2016**

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 avril 2016 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Ann Foucault

Appuyeuse : Nancy Parent

-Adopté à l'unanimité-

5. **Nomination des scrutatrices et scrutateurs**

« QUE les personnes suivantes agissent à titre de scrutatrices et de scrutateurs pour la présente assemblée :

- Alain Fortin
- Lucie Gagnon
- Céline Lavoie
- Réjean Martel
- Josée Roy. »

Proposeuse : Cynthia Godbout

Appuyeuse : Sylvie Perreault

-Adopté à l'unanimité-

6. **Rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2016**

Martin Hogue présente en détail le rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2016 préparé par la firme Malenfant Dallaire. Afin de faciliter la compréhension du contexte général, un document ayant pour titre « faits saillants et complément » est distribué aux membres. Il permet notamment de mieux saisir les raisons qui expliquent la diminution des revenus de cotisations et l'augmentation de certains postes budgétaires. En résumé, l'exercice financier 2015-2016, à l'instar de celui 2014-2015, se solde par un déficit.

Par la suite, Martin Hogue fait état de la capitalisation des divers fonds dédiés du SEDR-CSQ. Enfin, il relate les éléments marquants du bilan financier et des flux de trésorerie. (Annexe I).

« QUE l'assemblée générale approuve et reçoive le rapport financier des vérificateurs comptables pour l'exercice se terminant le 31 août 2016. »

Proposeur : Martin Hogue

Appuyeuse : Roselyne Roy

-Adopté à l'unanimité-

7. Présentation du rapport annuel du conseil d'administration

Jocelyn Noël présente succinctement le rapport annuel du conseil d'administration pour l'année 2016-2017. Il explique que conformément aux statuts et règlements, il ne s'agit que d'un dépôt. (Annexe II)

8. Modifications au Règlement portant sur le Fonds de résistance syndicale

Martin Hogue expose les raisons qui motivent les propositions de modifications au règlement. Essentiellement, au niveau des modalités de fonctionnement du comité, il s'agit d'adopter des règles davantage conformes à la pratique. Par ailleurs, des ajustements étaient nécessaires dans le but de calculer le montant maximal d'aide de façon plus équitable. Finalement, une nouvelle clause permettrait de soutenir de façon urgente un membre répondant aux critères d'admissibilité. Après la présentation, les membres sont appelés à se prononcer sur la proposition suivante : (Annexe III)

« QUE l'assemblée générale adopte les modifications suivantes au *Règlement portant sur le fonds de résistance syndicale* :

7.01 Composition

Modifier le paragraphe ainsi :

~~Annuellement~~, à sa première réunion, le comité s'élit une présidente ou un président parmi les ~~trois (3)~~ cinq (5) membres ~~nommés par le conseil des déléguées et délégués qui composent le comité.~~

7.05

Modifier la première phrase ainsi :

~~Le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière~~ ~~La présidente ou le président du comité~~ convoque les réunions. Celles-ci ont lieu au bureau du syndicat. Le mode de convocation est établi par le CFRS.

8.02 Balises

Ajouter les puces suivantes,

- ...
- par souci d'équité, l'établissement du salaire net servant au calcul s'établit en prenant le salaire brut moins les déductions universelles (impôts fédéral et provincial, RRQ, RQAP, AE, RREGOP ainsi que la cotisation syndicale);
- ...
- ...
- ...

- exceptionnellement, après avoir préalablement analysé une demande d'aide lors d'une réunion, le CFRS, sur résolution votée à majorité, dispose du pouvoir d'octroyer une avance d'urgence de 1 000\$ afin de soutenir financièrement un ou une membre qui rencontre tous les critères d'admissibilité et pour lequel ou laquelle il est impossible d'attendre la résolution du conseil d'administration, faute de liquidités disponibles; dans tous les cas, cette avance d'urgence est consentie sous forme de prêt et fait partie intégrante de l'entente globale de soutien financier conclue avec le ou la membre;
-
- ...
- ...

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse : Lise-Marie Noël

-Adopté à l'unanimité-

9. Analyse de la constitution d'un fonds de grève

Un document exposant une analyse de la constitution d'un fonds de grève est présenté par Martin Hogue. Dans un premier temps, divers considérants sont expliqués. Ensuite, une estimation de la capitalisation nécessaire pour verser une indemnité quotidienne de 100 \$ pendant 6 journées de débrayage fait l'objet d'une contextualisation. Enfin, un scénario d'une hausse du taux de cotisation permet de simuler le délai nécessaire pour financer ledit fonds. (Annexe IV)

Dans un deuxième temps, certains membres présents posent des questions afin de clarifier des éléments contenus dans le document. De plus, une période de délibérations permet à celles et ceux qui le désirent de prendre position.

Avant de se prononcer sur la proposition principale, David Baillargeon soumet un amendement permettant d'élargir l'utilisation du fonds de grève. Celle-ci est alors préalablement soumise au vote.

« QUE le fonds de grève puisse servir à tous les moyens de pression dans le cadre d'une négociation nationale. »

Proposeur : David Baillargeon
Appuyeur : Alexandre Perras

-Rejeté à majorité-

Jocelyn Noël propose la tenue d'un vote secret. En vertu des règles applicables, cinq membres présents doivent appuyer cette demande. Ruth Betty, Patrick Dallaire, Lucie Desrochers, Lucie Gagnon et Pierre-Yves Grenier appuient la proposition. Les bulletins de vote sont alors distribués.

Toutefois, un vice de procédure est détecté au moment de la distribution des bulletins. Ainsi, une quantité excédentaire de ceux-ci sont déposés à une table. Au même moment, plusieurs membres ont déjà voté et s'apprêtent à quitter. Afin d'éviter de reprendre le scrutin, Martin Hogue suggère de retenir le résultat uniquement si l'écart entre le oui et le

non est plus grand que 10 voix. Autrement, le scrutin sera refait en entièreté. La suggestion fait consensus et le processus de votation sur la résolution suivante se poursuit.

« QUE l'assemblée générale retienne l'option 1 à raison de 1,7 % afin de constituer un fonds de grève permettant le versement d'une indemnité quotidienne de 100 \$. »

Proposeur : Jocelyn Noël
Appuyeur : Michel Magnan

-Rejeté à majorité-

(Pour : 162)

(Contre : 14)

(Abstentions : 2)

10. **Autre sujet**

Il n'y a pas d'autres sujets.

Levée de l'assemblée à 21 h 10.

JOCELYN NOËL,
président

Martin Hogue,
secrétaire-trésorier